

Service Direction
Tél. : 04 77 43 92 95

Comité Syndical du SIEL-TE Loire

Séance du 27 JUILLET 2020

Compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I. ORDRE DU JOUR.....	3
1. - Election du/de la Président(e) et du Bureau syndical	3
2. - Election de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de délégation de service public et de la Commission d'intérêt commun, Commission consultative des services publics locaux	6
3- Désignation du Président d'honneur	7
4- Délégation du Comité au Bureau	7
5- Délégation du Comité au Président	7
6- Approbation du compte-rendu du Comité du 7 février 2020	7
7- Projet de comptes administratifs et comptes de gestion 2019.....	8
8- Affectation du résultat du compte administratif 2019.....	10
9- Projet Budget Supplémentaire 2020	10
10- Modification du tableau des effectifs	12
11- Bilan des acquisitions et cessions des biens immobiliers opérées par le SIEL-TE Loire en 2019.....	12
II. INFORMATIONS GENERALES.....	12
a) Synthèse de la réunion de Bureau du 7 février 2020.....	12

Le 27 juillet 2020, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTROND LES BAINS, Espace « Les Foréziennes », le Comité Syndical du SIEL - Territoire d'Énergie Loire, sous la présidence de M. René NOAILLY, délégués titulaire de la commune de Merle-Leignec, Président en tant que Doyen de l'Assemblée pour l'élection du nouveau(elle) Président(e).

M. Serge PERCET, maire de la commune de Montrond les Bains accueille l'ensemble des membres du Comité.

M. Julien ROLLET, délégué de la commune de La Pacaudière est désigné secrétaire de séance.

I. ORDRE DU JOUR

1. - ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) ET DU BUREAU SYNDICAL

M. NOAILLY rappelle que selon les Statuts du SIEL-TE, l'élection a lieu au scrutin de liste majoritaire à deux tours, avec des listes bloquées, le (la) Président(e) étant la personne tête de la liste élue et les Vice-Présidents par ordre de la liste (8 au maximum).

Il précise que les candidatures étaient closes le 7 juillet à midi, selon les modalités envoyées à l'ensemble des adhérents le 16 juin 2020, comme prévu dans le règlement intérieur et que 2 listes ont été remises en main propre au SIEL-TE. La première liste déposée est conduite par M. Bernard LAGET, délégué de la commune de Châteauneuf, déposée le 06/07/2020 composée de 8 vice-Président(e)s. La seconde liste est conduite par Mme Marie-Christine THIVANT, déléguée de la commune de Sorbiers, déposée le 07/07/2020 composée de 7 vice-Président(e)s.

Il informe que du fait du nombre important de délégués, et dans le cadre des mesures barrières et conduites à tenir pour continuer de limiter la propagation du Covid19, le choix du vote électronique a été retenu, et qu'il est piloté par la société Team Building Rhône qui a géré les élections des collectivités telles que : Communauté de Chambéry Métropole - Communauté d'agglomération du Grand Lac - Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de l'agglomération beauvaisienne (SIEAB) - Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - Communauté urbaine d'Arras.

Il explique qu'il y a donc un seul bureau de vote avec un Président, M. Julien ROLLET, benjamin de l'assemblée, deux assesseurs désignés par chacune des listes, à savoir M. Sébastien LEGRIS et M. Michel RIBBA et un secrétaire, agent du Syndicat, Mme Aurélie MOULARD.

M. NOAILLY donne la parole aux têtes de liste pour qu'ils présentent leur candidature et leur liste ainsi que leurs orientations pour le Syndicat. Ce temps de parole est limité à 5 minutes pour chacune des listes et devra être impérativement respecté, le décompte de temps est affiché à l'écran.

M. Julien ROLLET, benjamin tire au sort l'ordre de passage.

M. Bernard LAGET, est tiré au sort en premier et prend la parole :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Notre équipe, d'élus de terrain, a été constituée pour exercer la gouvernance du SIEL-TE.

Bien évidemment, j'assume pleinement le bilan des activités conduites par le Syndicat ces dernières années, avec le soutien actif des élus sortants.

Le syndicat a été créé il y 70 ans, pour réaliser en commun l'électrification du territoire et garantir la qualité des services publics de distribution de l'énergie (électricité et gaz) (AODE).

Au fil du temps des générations de délégués se sont appropriés ce bel outil pour bâtir collectivement, nous dirions maintenant coconstruire, l'ensemble des compétences dites optionnelles, qui vous ont été présentées dans les ateliers qui viennent de se dérouler.

Pour la création de chacune de ces compétences, un groupe d'élus a :

- *Identifié un besoin sur leur commune,*
- *Proposé de conduire une expérimentation,*
- *Transféré les résultats à l'ensemble de la communauté.*

Vos prédécesseurs ont bien compris l'intérêt d'agir en commun, en partageant les ingénieries techniques et financières nécessaires.

De ce fait notre syndicat est un des leaders au niveau national tant par les financements apportés que par la diversité des compétences proposées.

A titre d'exemple, nous sommes le syndicat de la région AURA qui a le plus investi dans le photovoltaïque, les chaufferies bois, et la réhabilitation énergétique des bâtiments. Et ne parlons pas du THD...

Bien évidemment cela a été rendu possible parce que le SIEL-TE regroupe 130 collaborateurs (emplois permanents et vacataires), spécialisés dans leur domaine, travaillant en mode projet, pour gérer un budget de 130 m€ (moyenne sur les 5 dernières années), dont près de 70% en investissement. Ce budget bénéficie très largement aux communes sous forme d'aide à l'investissement ou d'économie dans les frais de fonctionnement.

Pour renforcer encore la dynamique de projet, j'ai initié en 2017 une réforme de la gouvernance du syndicat pour garantir le bon équilibre dans la représentation des Communes et celles des EPCI en actant dans les statuts:

Les commissions géographiques que j'ai animées personnellement accompagné des élus du secteur lors de la dernière édition en novembre 2019 / La conférence des Présidents des 11 EPCI, et l'intégration dans le bureau des 11 délégués des EPCI / La représentation directe de l'ensemble des Communes à travers la liste de 21 représentants que vous allez élire dans un moment / Les groupes de travail thématique, dont la pratique a débuté au syndicat il y a plusieurs décennies, qui constituent les générateurs de l'action du syndicat. Ces groupes sont ouverts à tous les délégués / Enfin, la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) est devenue au fil du temps le lieu de concertation avec les associations représentatives de nos concitoyens.

La mise en œuvre de vos projets sera suivie par les élus de chaque secteur avec lesquels nous organiserons des réunions spécifiques.

Je me permets ici de rappeler les 163 réunions publiques que j'ai tenues pour expliquer à nos concitoyens, souvent incrédules, que la fibre aller arriver dans leur logement. A titre personnel, cela m'a permis de découvrir les réalités de notre territoire ligérien, et je m'engage à consacrer autant de temps dans le suivi sur le terrain de la mise en œuvre de vos projets.

Nous ne doutons pas que comme vos prédécesseurs vous aurez à cœur d'apporter votre contribution à ce bel édifice. En effet, des opportunités pour capter des ressources financières supplémentaires s'offrent à nous avec : Le plan de relance pour lequel nous avons déposé un dossier pour bénéficier d'un effet levier permettant d'aller plus vite et plus loin dans la mise en œuvre de nos actions, sans coût supplémentaire pour nos communes.

L'appropriation des dispositifs de collecte des aides publiques comme : Contrat de Transition Ecologique (dont un des premiers au niveau national vient d'être attribué à Forez Est) / Zones fibrées (dont les premières au niveau nationale sont en négociation pour Pays d'Urfé et Vals d'Aix et Isable) / Mobilisation des fonds européens FEDER et H2020 dans le cadre d'une action concertée avec les autres syndicats de la région AURA.

De même, plusieurs challenges sont devant nous avec : La rénovation énergétique des bâtiments publics par l'amplification de RENOLUTION dans le cadre du fonds énergie en cours de déploiement au niveau national / La mutation vers un territoire connecté incluant la vidéo protection dans le cadre de la démarche nationale Territoire de Confiance pour assurer la prise en compte du développement des usages via le réseau THD42 et les objets connectés / Le renforcement du déploiement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation dans le cadre du verdissement énergétique / La négociation du nouveau contrat de concession du réseau électrique pour garantir et renforcer le service public de la distribution de l'électricité.

Dans ces conditions je vous propose de consacrer notre temps et notre énergie pour amplifier les dynamiques engagées et permettre à nos communes de bénéficier pleinement de toutes les opportunités de développement qu'offrira la convergence entre la transition énergétique et la transition numérique, les deux piliers de la transition écologique.

Deux domaines dans lesquels le SIEL est indubitablement une des rares structures publiques en France à disposer des compétences techniques nécessaires, sur un sujet pour lequel nos concitoyens ont beaucoup d'attente !

Aussi au moment de voter ne l'oubliez pas : Le passé est garant de l'avenir ! »

M.NOAILLY donne ensuite la parole à Mme Marie-Christine THIVANT :

« Bonsoir, Mesdames et Messieurs les délégués.

Vous allez élire pour le mandat à venir, 21 membres du Bureau qui en comprend 35, les autres étant désignés.

Avec la liste que j'ai l'honneur de conduire, Avançons ensemble avec le SIEL, nous vous proposons une alternative solide, concertée, réfléchie, au fonctionnement actuel de notre Syndicat.

Après un mandat d'élue au Bureau du SIEL dans une démarche critique mais constructive, je souhaite m'engager davantage au service de notre Syndicat. Avec mon expérience, d'élue à Sorbiers depuis 2001, maire depuis 2018 et professionnelle, ingénieure dans le domaine de la fibre optique, et, entourée d'une équipe de personnes expérimentées et compétentes à votre écoute, nous serons conduire notre Syndicat.

Nous avons établi une feuille de route que je vais développer avec mes colistiers et qui s'appuie sur 3 piliers : la transparence, la proximité et la confiance.

Je donne la parole à Marc CHAVANNE, Maire de St Jean Bonnefonds :

« Un des maîtres mots de notre action pour les 6 prochaines années sera la transparence. Transparence des choix politiques, des méthodes de travail et des coûts. Transparence des choix tout d'abord, nous devons décider librement et collectivement de nos orientations en matière de politique énergétique comme en matière de développement de tous nos réseaux. Cela vaudra aussi pour les compétences optionnelles que nous entendrons poursuivre, supprimer ou développer.

Transparence des méthodes, en travaillant avec vous, en intégrant vos contraintes, en comprenant vos besoins. Notre Syndicat devra rester une force de propositions et d'actions à votre service en gardant à l'esprit que celui qui paye, décide.

Transparence des coûts enfin : nous mettrons en œuvre une évaluation technico-économique des futurs projets, de tous les futurs projets. Cette évaluation précisera le niveau de service que vous attendez, le détail de chaque ligne de toutes les opérations ainsi qu'un plan de financement complet. »

(Mme THIVANT) Pour établir un dialogue de qualité, vous nous avez fait remonter la nécessité de renforcer les liens de proximité entre élus et structures.

Patricia CHAUVE conseillère déléguée de Bard, va vous préciser notre démarche :

« Il s'agit du même enjeu que nous devons surmonter dans les relations entre nos communes et nos communautés de communes ou d'agglomération. Au niveau départemental, cela devient vital de mettre en place une nouvelle organisation pour renouer avec la proximité, pas sur un seul sujet, sur tous les sujets. Nous établirons en complément de l'expertise des techniciens, un dialogue continu, de dimension politique, d'élus à élus entre les collectivités et le Syndicat. Ce dialogue s'appuiera sur les élus référents de secteur répartis sur l'ensemble du territoire. Ils assureront le lien entre le terrain et le bureau. Cette proximité sera aussi coordonnée par 3 Vice-Présidents qui seront dédiés, un au nord, un au centre, un au sud. »

(Mme THIVANT) Et pour établir un dialogue de qualité, nous allons mettre en œuvre les conditions indispensables de la confiance, Bernard SOUTRENON, élu de Bourg Argental : « Le véritable socle de l'écoute, de la confiance repose sur 4 conditions : 1- la crédibilité du métiers, à savoir la reconnaissance de l'expérience des services du SIEL ; 2- l'authenticité, c'est-à-dire la sincérité des relations entre les adhérents et la structure ; 3- le respect des engagements pris ; 4- la transparence des informations fournies. La méthode sera donc une inversion du rôle des commissions géographiques telles que vous les connaissez actuellement, ce seront vous, les délégués dans ces commissions qui proposeraient des actions engagées et les services qui les mettront en œuvre. »

(Mme THIVANT) Nous avons entendu et prendrons en compte vos demandes tels que des marchés publics accessibles aux entreprises locales, une mutualisation efficace génératrice d'économie, la fiabilisation du réseau THD, un meilleur contrôle des travaux effectués.

Faites-nous confiance pour orienter les compétences du Syndicat en fonction de vos besoins, pour améliorer sa gouvernance, pour apporter plus d'écoute et de proximité, à l'image des 14 réunions que nous vous avons proposé ces derniers jours.

Merci à vous d'y être venus nombreux, faites le choix de notre équipe, compétente, déterminée, représentative de nos communes. Choix n°2 »

M. NOAILLY, donne la parole à M. LUGNIER de la société Team Building Rhône, prestataire retenu par le Syndicat pour piloter le vote électronique afin d'expliquer la procédure du vote avec boîtier. Il est procédé à un vote test afin de vérifier le fonctionnement des boîtiers.

Les délégués sont ensuite invités à procéder au vote du/de la Président(e) et du Bureau du SIEL-TE.

Le vote étant clos, le bureau de vote constate les opérations de vote électronique. M. NOAILLY donne les résultats :

Nombre d'inscrits : 355

Nombre de votants : 333

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletin nul : 0

Suffrages exprimés 329 Majorité absolue : 165

Ont obtenu :

M. Bernard LAGET : 146 soit 44,44%,

Mme Marie-Christine THIVANT: 183 soit 55,60%

M. NOAILLY annonce que Mme Marie-Christine THIVANT est élue Présidente du SIEL-TE et l'invite à rejoindre la tribune.

Mme la Présidente arrive en tribune : « Vous avez choisi les 21 membres de notre liste pour être au Bureau de notre Syndicat. Je vous remercie très sincèrement de votre confiance, je remercie tous mes colistiers qui m'ont marqué leur confiance en m'encourageant à conduire notre liste et à prendre la responsabilité de la fonction de Présidente. Je remercie tous les élus qui nous ont accueilli dans leur commune pour pouvoir assurer 14 rencontres avec les maires et les délégués titulaires et suppléants. Je remercie les nombreux conseillers municipaux, plus d'une centaine, que nous avons rencontré en juillet et qui ont contribué à alimenter le débat pour que le changement ainsi obtenu soit un vrai choix majoritaire. Je mesure l'engagement qu'il implique pour nous tous et que nous devons mettre en œuvre dès demain. Après ce temps de campagne et du vote, nous nous appuyerons sur nos valeurs : transparence, proximité, confiance, pour servir l'intérêt général de nos communes. Et pour poursuivre l'ordre du jour de ce Comité, je compte sur Mme Makareinis et ses services pour assurer le bon déroulement de la séance et je propose une suspension de séance dans le respect des gestes barrières pour voir comment poursuivre l'ordre du jour et la présentation des points suivants. Merci encore à tous. ».

2. - ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE LA COMMISSION D'INTERET COMMUN, COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Mme la Présidente propose de procéder à l'élection des différentes commissions au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément aux articles L.1414-2, L1411-5, L5221-2, L.1413-1 et du CGCT :

Commission d'Appel d'Offres - CAO - 5 membres titulaires et 5 suppléants :

Mme la Présidente demande si un ou des délégués souhaitent présenter une liste. Aucune candidature n'est déposée.

Mme la Présidente présente sa liste :

Membres titulaires : Michel GANDILHON - Thierry GOUBY - Martial FAUCHET - Henri BONADA - Pierre SIMONE

Membres suppléants : Bernard SOUTRENON - Marc CHAVANNE - Jean-Louis CHOUVELLON - Daniel PRUD'HOMME - Alain LIMOUSIN

Les délégués sont invités à allumer de nouveau leur boîtier.

Il est procédé au vote.

Le vote étant clos, les résultats sont communiqués :

Nombre d'inscrits : 355

Nombre de votants : 332

Nombre de bulletins blancs : 52 et Nombre de bulletin nuls : 0

Suffrages exprimés : 239

Ont obtenu : 100%

Commission de Délégation de Service Public - CDSP - 5 membres titulaires et 5 suppléants

Mme la Présidente demande si un ou des délégués souhaitent présenter une liste. Aucune candidature n'est déposée.

Mme la Présidente présente sa liste :

Membres titulaires : Marc CHAVANNE - Jean-Louis CHOUVELLON - Bernard SOUTRENON - Patricia CHAUVE Marie-Gabrielle PFISTER

Membres suppléants : Michel GANDILHON - Thierry GOUBY - Martial FAUCHET - Henri BONADA - Pierre SIMONE

Il est procédé au vote.

Le vote étant clos, les résultats sont communiqués :

Nombre d'inscrits : 355

Nombre de votants : 332

Nombre de bulletins blancs : 59

Nombre de bulletin nuls : 3

Suffrages exprimés : 227

Ont obtenu : 100 %

Commission d'Intérêt Commun - CIC - 3 membres titulaires et 3 suppléants

Mme la Présidente demande si un ou des délégués souhaitent présenter une liste. Aucune candidature n'est déposée.

Mme la Présidente présente sa liste :

Membres titulaires : Bernard SOUTRENON - Xavier VILLARD - Pierre SIMONE

Membres suppléants : Thierry GOUBY - Patricia CHAUVE - Marc CHAVANNE

Il est procédé au vote.

Le vote étant clos, les résultats sont communiqués :

Nombre d'inscrits : 355

Nombre de votants : 332

Nombre de bulletins blancs : 59

Nombre de bulletin nuls : 3

Suffrages exprimés : 230

Ont obtenu : 100%

Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL - 5 membres titulaires et 5 suppléants

Mme la Présidente demande si un ou des délégués souhaitent présenter une liste. Aucune candidature n'est déposée.

Mme la Présidente présente sa liste :

Membres titulaires : Henri BONADA - Béatrice FOURNEL - Gilles PERRONET - Gérard BAROU - Pierre SIMONE

Membres suppléants : Bernard SOUTRENON - Martial FAUCHET - Annick FLACHER - Alain LIMOUSIN - Michel GANDILHON

Il est procédé au vote.

Le vote étant clos, les résultats sont communiqués :

Nombre d'inscrits : 355

Nombre de votants : 332

Nombre de bulletins blancs : 64

Nombre de bulletin nuls : 1

Suffrages exprimés : 228

Ont obtenu : 100%

3- DESIGNATION DU PRESIDENT D'HONNEUR

Mme la Présidente décide de supprimer ce point de l'ordre du jour et de le reporter à une séance ultérieure.

4- DELEGATION DU COMITE AU BUREAU

Mme la Présidente rappelle que l'article L5211.10 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que le Comité Syndical peut déléguer au Bureau ses attributions à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte-administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612.15 du Code général des Collectivités territoriales, c'est à dire relatives à l'inscription, pour une somme suffisante, des dépenses obligatoires ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- de l'adhésion du Syndicat à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public.

Mme la Présidente précise que cette délégation générale permet d'éviter de réunir trop souvent le Comité et que le Syndicat fonctionne bien ainsi. Elle propose de poursuivre de cette façon afin que le Bureau puisse se réunir et que le contenu de cette délégation pourra faire l'objet de discussions.

Les membres du Comité, à l'unanimité, valident la délégation générale d'attribution au Bureau telle que proposée.

5- DELEGATION DU COMITE AU PRESIDENT

Mme la Présidente poursuit en expliquant que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) peut librement déléguer des attributions à son Président, dans la limite des attributions déléguées au Bureau et des attributions qui lui sont propres. Elle propose au Comité Syndical de déléguer à la Présidente les attributions suivantes :

- procéder, dans la limite de six millions d'euros par an, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, en dessous des seuils de procédure formalisée ;
- ester en justice pour la défense des intérêts du Syndicat ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Bureau ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite fixée par le Bureau.

Mme la Présidente précise que de la même manière, il convient de conserver la délégation proposée mais que des évolutions seront possibles.

Les membres du Comité, à la majorité, valident la délégation du Comité à la Présidente des attributions expressément mentionnées.

6- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DU 7 FEVRIER 2020

Mme la Présidente soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

7- PROJET DE COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019

Mme la Présidente confie la présidence à M. SOUTRENON, Vice-Président. Elle explique que M. JOLY, délégué de la commune de St Just St Rambert et Vice-Président aux Finances de la mandature précédente, a préparé ce point de l'ordre du jour et que ne pouvant être présent ce jour, un enregistrement vidéo a été réalisé pour présenter le projet des comptes administratifs et comptes de gestion de l'année 2019. **Mme la Présidente quitte la salle.**

Lancement de la vidéo

M. JOLY présente la typologie des principales recettes du SIEL-TE tous budgets confondus, avec un montant total de 176 millions d'euros. Les fonds de concours et les contributions-adhésions représentant 32% des recettes, les autres recettes étant réparties de manière égale avec une part d'emprunt relativement faible sur l'ensemble (5 %). Il poursuit avec les dépenses, les travaux liés à la fibre optique représentant 31% du total des investissements. Les travaux d'électrification et d'éclairage public représentant 8% chacun dans les investissements et les travaux d'enfouissement 3% des dépenses totales du SIEL-TE.

Les recettes de fonctionnement

M. JOLY précise que les principaux postes de recettes sont :

R1, R2, annuités CEE (75) : augmentation due à la vente des certificats d'économie d'énergie dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

RODP et autres produits (70) : une hausse de 412 k€ due principalement au reversement des frais de personnel du budget annexe THDT et de remboursement de taxe foncière.

Les dépenses de fonctionnement

M. JOLY liste les principaux postes de dépenses, à savoir :

Reversement TCFE et autres charges (65) : Le reversement du produit de la vente des CEE s'élève à 1,2 millions d'euros pour le programme TEPCV. Le solde de la vente a été utilisé pour financer le projet RENOLUTION.

Frais de personnel (012) : augmentation liée à des renforts en personnel sur le projet THD42, qui est palliée par un remboursement des budgets annexes sur le chapitre 70 en recettes de fonctionnement.

Les recettes d'investissement

M. JOLY indique ensuite que les recettes d'investissement sont relativement stables dans leur globalité en comparaison avec 2019.

Les dépenses d'investissement

Il poursuit en présentant les principaux postes de dépenses :

Immobilisations corporelles (21) : augmentation budgétaire liée principalement au projet « Réseau d'Objets Connectés » ROC, avec le lancement de l'expérimentation / l'achat de véhicules électriques en lien avec la législation /le remplacement de la chaudière défectueuse au sein des locaux du SIEL-TE.

Subvention d'investissement (13) : hausse qui reste conjoncturelle avec l'annulation de titres du FACE (Fonds d'Amortissement pour les Charges d'Electrification) suite à une mise à jour des aides.

Synthèse des résultats :

Fonctionnement

Recettes : 29 767 232.44€ Dépenses : 20 743 831.35€ Résultat : 9 023 401.09 €

Investissement

Recettes : 32 601 383.15 € Dépenses : 31 021 474.82€ Résultat : 1 579 908.33 €

Résultat global de clôture 10 603 309.42 €

Restes à réaliser Dépenses 22 093 110.58 €

Restes à réaliser Recettes 18 582 559.68 €

RESULTAT NET : 7 092 758.52 €

M. JOLY informe de l'état de la dette de ce Budget.

Capacité d'autofinancement (CAF) brute 7 774 586.63 €

Remboursement emprunt 1 674 406.29 €

CAF nette 6 100 180.34 €

Encours de la dette 16 387 021.87 €

Ratio désendettement (en année) 2.11

Les membres du Comité, à la majorité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Payeur départemental pour l'année 2019.

Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergies »

M. JOLY rappelle que ce budget ne comprend pas de section d'investissement, car il s'agit d'achat d'énergie. Il précise que ce budget n'a pas connu d'évolution particulière mise à part une augmentation du nombre d'adhérents (285).

Synthèse des résultats :

Fonctionnement

Recettes 8 695 652.14 €

Dépenses 8 660 251.43 €

Résultat exercice 2018 -35 400.71 €

M. JOLY précise que le déficit global récurrent est lié à un ancien décalage de facturation.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à la majorité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Payeur départemental pour l'année 2019.

Budget Annexe « Installations Energétiques »

Recettes de fonctionnement

M. JOLY indique que les recettes de fonctionnement sont globalement en baisse par rapport à 2018 (- 300 000 euros). La baisse provient des opérations d'ordre et des produits exceptionnels, plus importantes en 2018 du fait de la vente de chaufferies bois à St Etienne Métropole.

M. JOLY présente ensuite les principaux postes de recettes, à savoir :

Produit de services / vente d'électricité (70) : baisse liée à la vente d'électricité qui a diminué de 126 000 euros. Ceci est dû à un problème d'imputation d'écriture qui sera régularisée après le vote du budget supplémentaire. Le montant de cette régularisation étant de 230 000 euros.

Loyer des chaufferies (75) : hausse correspondant aux loyers des chaufferies bois qui ont été réajustés en fonction du marché de maintenance. Une régularisation de -230 000 euros sera proposé au vote du budget supplémentaire.

Dépenses de fonctionnement

M. JOLY explique la baisse globale est liée à la vente de chaufferies bois qui a eu lieu en 2019 à Saint-Etienne Métropole. Puis il poursuit en indiquant qu'il y a une augmentation des charges générales (011) due à la maintenance en hausse du fait du nombre plus important d'installation, mais également du P3 et de l'achat de bois pour les chaufferies en vente de chaleur.

Recettes d'investissement :

Les principaux postes de recettes sont présentés par M. JOLY :

Emprunts et dettes (16) : augmentation de 1 million d'euro relative à un emprunt d'équilibre.

Subvention d'investissement (13) : diminution liée à la baisse des subventions perçues par le Syndicat.

M. JOLY précise que la fluctuation entre les subventions d'une année à l'autre provient des réceptions de solde. La Région Auvergne Rhône-Alpes subventionne les projets chaufferies bois à 30 % et les panneaux photovoltaïques à 15%. Dans le cadre du projet COR-ENR Saint-Etienne Métropole subventionne les chaufferies installées sur son territoire.

Dépenses d'investissement :

Puis il précise le principal poste de dépenses :

Immobilisations en cours (23) : augmentation due à la reprise des travaux. Les investissement 2019 se distingue entre les chaufferies bois (256 983.11€) et les installations photovoltaïques (973 973.41€).

Synthèse des résultats :

Exploitation

Recettes : 2 320 385.18€ Dépenses : 1 986 271.75 € Résultat : 334 113.43€

Investissement

Recettes : 2 534 273.91€ Dépenses : 3 184 116.69 € Résultat : - 649 842.78 €

Résultat global de clôture -315 729.35 €

Restes à réaliser Dépenses 2 171 279.48 €

Restes à réaliser Recettes 2 547 927.15 €

RESULTAT NET 60 918.32 €

M. JOLY informe le Comité de l'état de la dette de ce Budget Annexe.

Capacité d'autofinancement (CAF) brute 923 217.13 €

Remboursement emprunt 505 560.07 €

CAF nette 414 657.06 €

Encours de la dette au 31 décembre 8 181 999.10 €

Ratio désendettement 8.86

Mme Fayolle, Saint-Etienne Métropole, attire l'attention sur le fait que le SIEL-TE n'a pas vendu de réseaux de chaleur à Saint-Etienne Métropole mais qu'il s'agit d'une remontée de compétence avec l'endettement correspondant, ce qui explique aussi la baisse du ratio de désendettement.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Payeur départemental pour l'année 2019.

Budget Annexe « Très Haut Débit »

Recettes de fonctionnement :

M. JOLY rappelle les principaux postes de recettes, à savoir :

Résultat (002) : hausse liée à l'affectation du résultat qui s'élève à 2.5 millions d'euros

Redevances (75) : augmentation des redevances R2 (abonnements) et R3(débit)

Dépenses de fonctionnement :

M. JOLY détaille les principaux postes de dépenses :

Frais de personnel (012) : Augmentation du fait de renfort nécessaire pour la poursuite du projet. Les frais de personnel étant supportés par le budget principal et remboursés en fin d'année par le budget annexe.

Charges exceptionnelles (67) : forte hausse correspondant à l'annulation de titre Orange avec lesquels le SIEL-TE était en litiges. Les titres de 2015, 2016 et 2017 ont été annulés et réémis en 2019 et le contentieux est clos.

Recettes d'investissement :

M. JOLY explique que les recettes d'investissement affichent une diminution. Cela étant en lien avec la prospective du projet, la fin des travaux et donc des recettes des EPCI étant prévues pour 2020.

Dépenses d'investissement :

M. JOLY précise que les dépenses d'investissement sont en baisse du fait du déploiement de l'ensemble des points de mutualisation. La part la plus importante a été réalisée sur les exercices antérieurs à 2019.

Synthèse des résultats :

Fonctionnement

Recettes : 8 787 033.05 € Dépenses : 3 866 343.35 € Résultat : 4 920 689.70 €

Investissement

Recettes : 61 096 382.42 € Dépenses : 37 184 008.98 € Résultat : 23 912 373.44 €

Résultat global de clôture 28 833 063.14 €

Restes à réaliser Dépenses 33 254 548.16 €

Restes à réaliser Recettes 8 366 660.43 €

RESULTAT NET 3 945 175.41 €

M. JOLY informe le Comité de l'état de la dette de ce Budget Annexe :

Capacité d'autofinancement (CAF) brute 1 764 163.78 €

Remboursement emprunt 1 410 618.34 €

CAF nette 353 545.44 €

Encours de la dette au 31 décembre 64 256 025.11 €

Ratio désendettement (en année) 36.42.

M. JOLY précise qu'il y a eu une accélération des travaux en 2019 qui explique l'augmentation du ratio de désendettement qui devrait s'améliorer dans le futur.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Payeur départemental pour l'année 2019.

Mme la Présidente rejoint la salle.

8- AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme la Présidente rejoint la salle et continue de suivre la séance avec les membres du Comité.

Mme la Présidente procède à la présentation des affectations du résultat du Compte Administratif des différents Budgets du Syndicat.

Budget principal

7 323 401.09 € à l'article 1068 « Excédents capitalisés » en investissement.

1 700 000 € à l'article 002 « Résultat reporté » en fonctionnement.

Les membres du Comité, à l'unanimité, valident l'affectation au Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal.

Budget annexe « Installations Energétiques »

273 195.11 € à l'article 1068 « Excédents capitalisés » en investissement

60 918.32 € à l'article 002 « Résultat reporté » - recettes de fonctionnement

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident l'affectation au Budget Supplémentaire 2020 « Budget Annexe Installations Energétiques ».

Budget annexe « Groupement d'Achat d'énergies »

35 400.71 € à l'article 002 « Résultat reporté » - dépenses de fonctionnement

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident l'affectation au Budget Supplémentaire 2020 « Budget Annexe Groupement d'achat d'énergie ».

Budget annexe « Très Haut Débit »

4 420 689.70 € à l'article 1068 « Excédents capitalisés » en investissement

500 000.00 € à l'article 002 « Résultat reporté » - dépenses de fonctionnement

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident l'affectation au Budget Supplémentaire 2020 « Budget Annexe Très Haut Débit ».

9- PROJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Mme la Présidente expose le rapport sur le budget supplémentaire 2020.

Budget Principal

Restes à réaliser :

22 093 110.58 € en dépenses d'investissement et 18 582 559.68 € en recettes d'investissement.

Crédits nouveaux 2020 :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère générale (011) : 1 600 000 €

Charge de personnel et frais assimilés (012) : 50 000 €

Recette de fonctionnement :

Produits exceptionnels (77) : 30 000€

Dépenses d'investissement :

Opérations patrimoniales (041) : 320 000 €

Immobilisation corporelles (21) : 92 758.52 €

Immobilisation en cours (23) : 800 000 €

Recettes d'investissement :

Opérations patrimoniales (041) : 320 000 €

Emprunts et dettes assimilées (16) : - 450 000€

Mme la Présidente propose de modifier le budget primitif avec un total de dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 27 518 610 € et en investissement de 67 298 369.10 €. Ainsi, du fait de l'affectation du résultat, des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, cela porte le budget principal 2020 à 94 816 979.10 € en dépenses et recettes.

Les membres du Comité, à la majorité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal.

Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergies »

Recette de fonctionnement :

Vente de produits, prestations de services (70) : 35 400.71 €.

Mme La Présidente propose de modifier le budget primitif avec un total de dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 35 400.71 €. Ainsi, au vue de l'affectation du résultat et des nouvelles inscriptions, cela porte le budget groupement d'achat d'énergies 2020 à 12 015 400.71 € en dépenses et recettes.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à la majorité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2020 pour le Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergie ».

Budget Annexe « Installations Energétiques »

Restes à réaliser :

2 171 279.48 € en dépenses d'investissement et 2 547 927.15 € en recettes d'investissement.

Crédits nouveaux 2020 :

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général (011) : 50 918.32 €

Charges de personnel et frais assimilés (012) : 10 000 €

Charges exceptionnelles (67) : 230 000€

Recette de fonctionnement :

Produits de service (70) : 230 000 €

Dépenses d'investissement :

Opérations patrimoniales (041) : 160 000 €

Recettes d'investissement :

Opérations patrimoniales (041) : 160 000 €

Mme la Présidente propose de modifier le budget primitif avec un total de dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 2 416 565.32 € et en investissement de 6 224 122.26 €. Ainsi, du fait de l'affectation du résultat, des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, cela porte le budget installations énergétiques 2020 à 8 640 687.58 € en dépenses et recettes.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2020 pour le Budget Annexe « Installations Energétiques ».

Budget Annexe « Très Haut Débit Télécom »

Restes à réaliser :

33 254 548.16 € en dépenses d'investissement et 8 366 660.43 € en recette d'investissement

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général (011) : 500 000 €

Dépenses d'investissement :

Opérations patrimoniales (041) : 3 500 000 €

Recettes d'investissement :

Opérations patrimoniales (041) : 3 500 000 €

Immobilisations en cours (23) : 500 000 €

Emprunts et dettes assimilées (16) : - 3 945 175.41 €

Mme la Présidente propose de modifier le budget primitif avec un total de dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 10 449 000 € et en investissement de 84 809 048.16 €. Ainsi, du fait de l'affectation du résultat, des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, cela porte le budget Très Haut Débit Télécom 2020 à 95 357 078.16€ en dépenses et recettes.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2020 pour le Budget Annexe « Très Haut Débit Télécom ».

Mme la Présidente attire l'attention des membres du Comité sur la signature des documents budgétaires en fin de Comité.

10- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. SOUTRENON, Vice-Président explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1er août 2020, afin de tenir compte des avancements de grade et des recrutements à intervenir, considérant que les postes sont pourvus prioritairement par des titulaires et à défaut par des contractuels, des différents avancements et promotions possibles. Il informe que le Comité technique (24 juin 2020) a émis un avis favorable. Les membres du Comité, à l'unanimité, décident de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er août 2020, considérant que le poste est pourvu prioritairement par un titulaire et à défaut par un contractuel.

11- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DES BIENS IMMOBILIERS OPEREES PAR LE SIEL-TE LOIRE EN 2019

Mme la Présidente soumet à l'approbation du Comité le bilan des acquisitions et des cessions opérées par le SIEL-TE Loire en 2019 et précise qu'il y a eu 2 acquisitions : places de stationnement et local à usage du bureau et la cession de 8 garages individuels. Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent ce bilan qui sera annexé au Compte Administratif 2019 du Budget Principal du SIEL-TE Loire.

II. INFORMATIONS GENERALES

a) SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 7 FÉVRIER 2020

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

Travaux programmés

(pour un montant total HT de 8 805 044 euros dont 6 581 712 euros à la charge du SIEL-TE Loire).

	Montant total HT €	Charge du SIEL-TE €
Renforcement et extensions	660 293	322 406
Eclairage public	1 447 537	128 482
Esthétique	499 653	141 953
Sécurisation	264 938	264 938
Travaux Gaz	8 710	0
Réseau Fibre Optique	5 795 113	5 595 133
Objets connectés	7 800	7 800
Etudes et Réalisations Energétiques	121 000	121 000

Voté à l'unanimité

B - SERVICE PUBLIC

a) Commande publique

Dialogue compétitif - Infrastructure pour le réseau « Objets connectés »

Voté à l'unanimité

b) Domaine et patrimoine

Vente de terrain à la commune Roanne

Voté à l'unanimité

C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Personnel

Bilan d'activités du CGAS-SIEL et demande de subvention

Voté à l'unanimité

Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Ces affectations portent sur les emplois permanents « Responsable du service communication » ; « Responsable adjoint du service transition énergie ».

Voté à l'unanimité

b) Comptabilité - Finances

Réponse à un appel à projet européen dans le cadre du programme horizon 2020

Voté à l'unanimité

D - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Actions en partenariat

Adhésion à l'association ENERGY CITIES

Voté à l'unanimité

• Adhésion à l'association TENERRDIS

Voté à l'unanimité

• Adhésion au Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE)

Voté à l'unanimité

- **Convention Ilot@ge, SIEL-TE Loire - Commune de Châteauneuf**

Voté à l'unanimité

- **Convention IMMOBOIS, SIEL-TE Loire - Commune de Châteauneuf**

Voté à l'unanimité

E - SEM « SOLEIL »

- **SIEL-TE : Participation à l'augmentation de capital de la SEM SOLEIL**

Voté à l'unanimité

- **SIEL-TE : Participation à l'augmentation de capital des Ailes de Taillard**

Voté à la majorité

- **SIEL-TE : Participation de SEM SOLEIL au capital du projet de méthanisation CAP VERT BIOENERGIE**

Voté à l'unanimité

G - NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées au bureau.

Bureau du 7 février 2020

- Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
- Revalorisation des modes contributif et participatif
- Etat d'avancement THD42 - Année 2019
- Rapport d'activité des services 2019

Mme la Présidente remercie l'ensemble des membres du Comité et leur propose, à l'occasion des 70 ans du Syndicat, de visionner un film présentant le SIEL-TE et ses compétences.

La séance est levée à 19h20.